



RCP

Les réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP – Mesure 31 du Plan Cancer 2003-2007) sont des séances de travail et d'échange, au cours desquelles les médecins présentent les dossiers des patients (en dehors de leur présence). Après discussion, ils proposent, pour chaque patient, une stratégie de traitement répondant à des critères précis :

- La présentation du dossier devant un nombre minimum de 3 médecins de spécialités différentes (indispensables pour prendre la décision qui sera proposée au patient). Ce nombre varie selon les spécialités.
- L'élaboration d'une proposition de prise en charge répondant à des règles de bonne pratique définies par les médecins membres d'Oncobretagne.
- Une proposition de traitement écrite remise au patient (Programme Personnalisé de Soins) lors de la consultation d'annonce médicale.

RCP

Les RCP sont organisées par spécialité médicale :

- Urologie (prostate, rein, vessie, testicule...),
- Pneumologie (poumons, bronches, plèvres...)
- Gynécologie (sein, ovaires, col et corps de l'utérus...)
- ORL (lèvres, bouche, pharynx, larynx...)
- Gastro-entérologie (œsophage, estomac, pancréas, colon, rectum, intestin...)
- Neurologie
- Soins de support/soins palliatifs
- Dermatologie

Les médecins généralistes peuvent participer aux réunions de concertation lors de la présentation des dossiers de leurs patients.